

LES JEUNES

REVUE OFFICIELLE DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

LA FSCF S'ENGAGE

POUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE
DES JEUNES

EVEIL DE L'ENFANT
Aide moi à faire tout seul

GYMNASTIQUE FEMININE
De la passion à la technique





01

ÉDITO

02

LES ÉCHOS

- Les événements sportifs et culturels des derniers mois, 3 questions à l'agenda et le carnet

08

VIE FEDERALE

- Je suis FSCF, je suis pour la liberté
- La FSCF s'engage pour l'insertion professionnelle des jeunes

12

REPORTAGE

- COLOrer la vie des jeunes...
- Les ELI font l'unanimité

16

DOSSIER

- Aide moi à faire tout seul
- L'éveil des premiers pas

20

FORMATION

- De la passion à la technique
- Les voies du sport

24

VIE ASSOCIATIVE

- La confiance en soi et en l'autre avec Impulsion 75
- Se donner en spectacle au festival Arkanscen'

28

JURIDIQUE

- Le droit à l'image

30

PORTRAIT

- Alain de la Bretesche :
« L'ignorance est une régression »

31

HISTOIRE

- En avant les jeunes !

Rejoignez-nous



/laFSCF



@LA_FSCF

www.fscf.asso.fr



PLAIDOYER

POUR LA CULTURE



CLAUDE SCHMIT
Vice-président délégué
aux Activités Culturelles

Selon un récent sondage IPSOS, 61 % des français pensent que ce qui les sépare est plus fort que ce qui les rassemble. Comment donc organiser une forme d'unité dans le respect des diversités ?

Les violences que nous avons vécues en ce début d'année, nous ont non seulement révélé les ruptures de notre société, mais encore imposé d'apporter un début de réponse aux problèmes les plus urgents.

Une tâche qui est à l'évidence l'affaire de toutes et de tous. Celle des parents, des éducateurs, bien sûr, mais aussi celle de nos associations FSCF. Il s'agit pour nous tous, de construire une société plus fluide, plus accueillante, davantage tournée vers l'autre. Facile à dire ? Peut-être, mais pas si utopique que cela.

Le film récent «Les Héritiers» nous a très bien montré de quelle manière la culture permettait d'apporter un peu d'espoir en pareil cas ; puisqu'elle appartient au domaine du patrimoine ancestral commun, on ne peut concevoir que son importance soit abaissée au rang de simple loisir ou de divertissement parmi d'autres.

Les œuvres des artistes qui nous ont précédés, nous apprennent qui nous sommes et d'où nous venons pour savoir où nous voulons aller. Ces œuvres concrétisent à la fois ce que nous avons hérité du passé et la responsabilité que nous avons à l'égard des générations futures. Elles sont notre ADN, nos racines desquelles surgit la vie.

En fait, la culture est un besoin fondamental de tout être humain.

L'ennui est qu'elle a été tellement dévalorisée depuis Descartes, que nous n'avons jamais cessé d'assujettir nos enfants... et

nous-mêmes, à la marchandisation, à l'absence de sens critique et à la perte de l'imaginaire.

Pourtant, si la culture a un sens, c'est bien parce qu'elle crée du lien, et qu'en même temps elle distingue. Elle seule nous permet d'affirmer nos identités, etc. Mieux, elle nous permet de nous lier les uns aux autres, par des traditions communes, une envie de créativité commune, et finalement, de nous engager dans une forme de destin commun. Or, que nous reste-t-il à partager aujourd'hui, dans le courant individualiste qui est le nôtre ?

Des initiatives ! et celles qui naissent ici ou là, témoignent heureusement d'une vraie prise de conscience, voire d'une envie de rattraper le temps perdu.

Tant mieux, mais il nous faut les accompagner pour affirmer que c'est uniquement par l'éducation parentale, scolaire et associative que se construit un homme libre. Car lorsque les sociétés délaissent leur fonction de transmission, elles réduisent à néant leur influence sur les générations à venir, et contribuent à une érosion de la communauté, annonciatrice de violences.

Il est donc temps pour nous, dirigeants FSCF, de nous interroger sur « l'équipement » à donner aux enfants et aux adultes de nos territoires pour qu'ils vivent une vie rythmée par un certain nombre de choix personnels, professionnels et civiques.

Pour cela, il nous faut répondre à quelques questions : celles de savoir quel regard porter sur le monde, comment le partager, comment partager des expériences artistiques, comment construire ces expériences, dans quel but, de quelle manière, avec qui, etc.

Car la culture est une dimension de l'Homme.

Édité par la Fédération Sportive et Culturelle de France
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 • DURÉE
ILLIMITÉE

Siège social : 22 RUE OBERKAMPF - 75011 PARIS
TÉL : 01 43 38 50 57 • FAX : 01 43 14 06 65
WEB : WWW.FSCF.ASSO.FR
EMAIL : FSCF@FSCF.ASSO.FR

Représentant légal : CHRISTIAN BABONNEAU,
PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Directrice de la publication : GLADYS BÉZIER
Rédactrice en chef : MARION LACROIX
Rédactrice en chef adjointe : LINE LOUVEAU
Comité de rédaction : CHRISTIAN BABONNEAU,

JEAN FOURNIER, PHILIPPE BLANC, GLADYS BÉZIER,
LAURENCE SAUVEZ, MARION LACROIX ET LINE
LOUVEAU

Relecture : PHILIPPE BLANC, CLAUDE SCHMIT ET
JEAN-MARIE JOUARET

Rédacteurs : ARTHUR BOILEAU, PIERRE CHENOT,
LINE LOUVEAU, LAURENCE MUNOZ, CLAUDE PIARD ET
LOUIS-MICHEL REGNIER

Crédits photos : FSCF, MARION LACROIX, LINE
LOUVEAU ET ISTOCK

TIRAGE 7000 EXEMPLAIRES • DÉPÔT LÉGAL AOÛT 2007
Abonnement annuel : 15 EUROS
ABONNEMENT@FSCF.ASSO.FR

Numéro de commission paritaire : 0414G84322

Maquette et exécution : COMQUEST
7 BD DU MARÉCHAL JUIN - 91370 VERRIÈRES LE
BUISSON

TÉL : 01 69 30 29 29 • FAX : 01 69 30 29 07
WEB : WWW.COMQUEST.FR

Impression : CENTR'IMPRIM
RUE DENIS PAPIN - ZI «LA MOLLIÈRE» - BP 16
36101 ISSOUDUN CEDEX
TÉL : 02 54 03 31 32
FAX : 02 54 03 31 31
WEB : WWW.CENTRIMPRIM.FR



L'AGENDA

Les 28 et 29 mars :

Assises de printemps à Besançon (25)

Les 18 et 19 avril :

Challenge Lécuyer de tennis de table - Gerstheim (67)

Les 25 et 26 avril :

Championnat national individuels de twirling - Nantes (44)
Finale nationale de football - Seniors - Drancy (93)

Les 2 et 3 mai :

Championnat national de judo - Saint-André-de-Corcy (01)

Le 9 mai 2015 :

Coupes nationales interclubs de gymnastique masculine - La Jeanne d'Arc - Bruz (35)

Du 14 au 16 mai :

Finales nationales vétérans de basket-ball - Bischwiller (67)
Rencontres nationales de théâtre - Grammond (42)

Les 16 et 17 mai :

Championnat national 1 de GRS - Estrablin (38)

Du 22 au 24 mai :

Grands prix nationaux de musiques - Noyal Muzillac (56)

Les 23 et 24 mai :

Rencontres nationales de danses - Châlons en Champagne (51)
Championnat national de tennis de table - Mothern (67)

Les 30 et 31 mai :

Championnats nationaux mixtes et individuels de gymnastique - Saint-Nazaire (44)
Championnat national 2 de GRS - Auxerre (89)

LES TRAVAUX CONTINUENT...

La gaine accueillant le futur ascenseur étant maintenant terminée, les travaux se poursuivent au siège de la FSCF avec le remplacement de la verrière. Un changement difficile à effectuer durant l'hiver et qui nécessite la mise en place d'un échafaudage conséquent. Le siège est plongé dans le noir et la lumière du jour se fait rare mais ce n'est plus qu'une question de temps avant que l'endroit retrouve une atmosphère agréable. Le chantier devrait être totalement terminé en juillet 2015.



OLIVIER ASTIER PREND LA TÊTE DES ACTIVITÉS ET DE LA FORMATION FÉDÉRALE



Depuis début janvier, Olivier Astier a rejoint l'équipe fédérale. Ce passionné de rugby que ce soit à titre personnel ou professionnel a pour mission de faire fonctionner deux services qui viennent de fusionner : le service des activités et le service de la formation fédérale. Manager ce grand service sera la première tâche de cet homme qui a été directeur général de club

de rugby professionnel mais aussi directeur du pôle transports durant les championnats du monde d'escrime en 2010 et de tennis de table en 2013. Actuellement en phase de découverte, il compte bien être sur le terrain et au contact des commissions très rapidement. Conscient d'avoir intégré une fédération qui possède un fort passé culturel, il travaillera avec la direction technique nationale pour aider les structures déconcentrées notamment dans l'accompagnement des manifestations. Ses objectifs sont clairs : un service aux adhérents encore meilleur, un nombre de licenciés accru, soutenir et développer les activités.

LA LOI ESS

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne l'ensemble des entreprises organisées en associations, fondations ou sous d'autres formes qui recherchent la conciliation entre l'activité économique et l'utilité sociale. Dans ces entreprises, les personnes priment sur les profits, qui ont vocation à être réinvestis dans l'activité et non redistribués. L'ESS constitue une part importante dans l'économie française ; elle représente 10% du PIB, réalisés par 200 000 entreprises qui emploient plus de deux millions de personnes. La loi relative à l'économie sociale et solidaire a été adoptée en juillet 2014. Le mouvement associatif, en tant qu'acteur majeur de l'ESS, a fortement contribué à son élaboration. L'appartenance à l'ESS ouvre droit aux fonds dédiés par la banque publique d'investissement (BPI) et le Fonds d'innovation sociale (FISO). La loi ESS met en place des outils financiers, tels que la garantie

associative (garantie aux prêts bancaires) ou le prêt participatif social et solidaire (avance qui permet aux associations de renforcer leurs fonds associatifs ou de financer leurs investissements). L'octroi de ces aides est cependant subordonné à certains critères auxquels doivent répondre les associations candidates. De plus, la loi prévoit de nouveaux dispositifs, d'une part pour favoriser et récompenser l'engagement associatif, d'autre part pour faciliter leur financement (élargissement des possibilités de recevoir des dons, d'administrer ou de posséder des immeubles pour les associations d'intérêt général,...). Enfin, outre les mesures de simplification de la vie associative mises en place, la loi clarifie les conditions de regroupement des associations (fusion) en sécurisant leur régime fiscal.

Toutes les informations sur le loi ESS sur : www.economie.gouv.fr

CONGRÈS 2015, UNE DATE À RETENIR

Le Congrès 2015 se tiendra le week-end des 12 et 13 décembre et non les 5 et 6 comme initialement prévu. En raison de la Fête des lumières de Lyon, le comité départemental du Rhône a souhaité reporter l'événement afin de faciliter les déplacements de chacun mais aussi les réservations d'hébergement.



LA COMPAGNIE TANGERINE, CHAMPIONNE DU MONDE DE TRIBAL-FUSION



La compagnie tangerine a fait la fierté, en janvier dernier, de son association la Jeanne d'Arc de Saint-Marcelin en remportant le championnat du monde de tribal fusion à Duisburg en Allemagne. Depuis 2008 et grâce à leur professeure, Régine Arnaud, cette troupe de passionnées évolue au rythme des danses traditionnelles d'Afrique-du-Nord, du Moyen-Orient ou encore d'Inde mais aussi contemporaines comme le hip-hop.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Depuis le 1er janvier 2015, la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale, prévoit le nouveau cadre d'accès à la formation professionnelle. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel. Ce dispositif remplace celui du droit individuel à la formation (DIF).

Le CPF est ouvert et attribué à chaque personne, qu'elle soit en emploi, à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un

projet d'orientation et d'insertion professionnelle. Il est alimenté chaque année pour une personne en CDI temps plein, à raison de 24h par an jusqu'à 120h puis 12 h par an jusqu'à la limite de 150h au total. Des abondements complémentaires pourront exister. Les droits acquis au titre du CPF sont attachés à la personne. Ainsi les heures de formation inscrites sur le compte demeurent acquises en cas de changement de situation professionnelle ou de perte d'emploi de son bénéficiaire. Les

heures non consommées au titre du DIF pourront être mobilisées pendant cinq ans dans le cadre du nouveau compte.

Plus d'informations pratiques sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr rubrique Actualités



TOUS AUX ASSISES DE PRINTEMPS !



Les Assises de printemps se dérouleront les 28 et 29 mars à Besançon (25). Cette année, c'est autour du thème « *Animateurs des activités et des territoires* :

tous acteurs du projet de développement » que s'articulera la programmation. La part belle sera faite aux initiatives des associations, des commissions, des

comités et des ligues mises en œuvre au regard du projet de développement fédéral. Echanges, rencontres, mutualisations seront au cœur de ce temps de formation dont l'objectif est d'accompagner les acteurs de la fédération dans l'accomplissement de leurs missions. L'expérience de chacun constituera un support de réflexion pour construire une réflexion collective. Les Assises, co-organisées par le siège

et le comité départemental du Doubs, se tiendront au Centre diocésain de Besançon.

Toutes les informations pratiques sont sur le site de la FSCF

3 QUESTIONS à



Maxime Boussion, chargé de développement de la ligue Poitou-Charente FSCF.

QUELS SONT VOS PARCOURS SCOLAIRE ET ASSOCIATIF ? COMMENT ÊTES VOUS ARRIVÉ À LA FSCF ?

Originaire de Cholet (Maine-et-Loire), j'ai réalisé la majeure partie de mes études à Angers au sein de l'IFEPSA (Institut de Formation en Education Physique et Sportive d'Angers). Titulaire d'une Licence STAPS Option management du sport, j'ai intégré le Master 1 management des organisations Sportives à l'Université de Lyon. Enfin, j'ai terminé mon cursus à Angers en Master 2 Sport Loisir et Territoire. Les différentes étapes de mon cursus m'ont permis de me créer un bagage technique pour la gestion administrative, comptable, stratégique et marketing d'une organisation sportive.

Le terrain et la pratique en elle-même n'ont pas été oubliés dans ma formation universitaire. J'ai

pratiqué le football (dans des clubs choletais et angevins) depuis mon enfance jusqu'à mes 22 ans. Mon parcours associatif ne se limite pas à une simple pratique. De 16 à 22 ans, j'ai eu la chance d'entraîner des catégories jeunes (U7 à U11) ainsi que d'avoir des responsabilités dans le développement d'une école de football.

J'ai pris connaissance des offres d'emploi de la FSCF grâce à l'université. Mon responsable de formation nous transmettait chaque offre d'emploi. Celles-ci étaient envoyées par l'agent de développement régional des Pays de la Loire, lui-même diplômé de l'IFEPSA.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT « EMPLOI SPORTIF QUALIFIÉ » ?

L'Etat, via le CNDS, a mis en place un plan de développement qui a pour but d'aider les associations à bénéficier de salariés qualifiés (Bac+3 à Bac + 5 en STAPS prioritairement). Ces salariés sont en charge du développement des activités et projets sportifs de l'association.

Pour une association, le recrutement d'un salarié a un coût non-négligeable, elle qui parfois, déjà sans cela, a du mal à trouver des fonds et boucler un budget. Dans le cadre de ce plan de développement, l'association bénéficie d'une aide de 12000 € par an sur une durée de 4 ans pour le recrutement d'un salarié. Cette

aide est dégressive (1^{ère} année = 12 000€, 2^e année = 10 000 €, 3^e année = 7 500 €, 4^e année = 5 000 €). A terme, l'association doit être autonome dans le financement de son salarié.

EST-CE QUE ÇA AURAIT ÉTÉ PLUS DIFFICILE DE RENTRER DANS LA VIE PROFESSIONNELLE SANS CE GENRE DE CONTRAT ?

Ce type de contrat permet à des associations d'embaucher des jeunes qui ont réalisé un cursus similaire au mien. Embaucher un salarié peut ressembler à un saut dans l'inconnu pour certaines associations. La question de l'argent est souvent un frein au lancement du projet. Cette aide permet d'utiliser les compétences d'un salarié à moindre frais et donne un délai supplémentaire pour trouver des fonds. Lorsque je suis sorti de l'université, il n'y avait que la FSCF qui était active dans le recrutement d'agents de développement. Le secteur public connaît actuellement des coupes budgétaires en plus des départs en retraite non-remplacés ainsi que le gel des recrutements. Permettre aux associations d'embaucher m'a aidé à m'insérer, surtout si on s'attarde sur les autres filières sportives à mon sens bouchées (administration du sport professionnel, collectivités territoriales, etc.).

MESURES DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

associations.gouv.fr
Créer, gérer et développer votre association

Le poids des formalités administratives en France est souvent considéré comme trop important et constitue ainsi un frein aux initiatives. En novembre 2014, le gouvernement a présenté une série de mesures ayant pour objectif de simplifier les relations entre les entreprises et l'administration. D'autres ont suivi quelques semaines plus tard, portant sur les formalités administratives des particuliers (paiement des amendes en ligne, saisine de l'administration par courriel). Le monde associatif, en relation étroite avec l'administration, est également concerné. A ce titre, Yves Blein, député du Rhône, a établi en octobre 2014 un rapport de mission comprenant 50 mesures de simplification pour les associations. Gladys Bézier, directrice générale des services et Laurence Sauvez, directrice technique nationale, ont été auditionnées dans le cadre de ce rapport remis le 14 février dernier au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner.

Pour plus d'informations sur le rapport : www.associations.gouv.fr

PLAN VIGIPIRATE ET MANIFESTATION SPORTIVE



A la suite de l'attaque terroriste qui a ciblé le siège du journal « Charlie Hebdo » le 07 janvier, le Premier ministre a annoncé, par un communiqué, que le plan Vigipirate était rele-

vé au niveau « Alerte attentat », son niveau le plus élevé, sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le plan gouvernemental Vigipirate est un instrument placé sous l'autorité du Premier ministre qui s'inscrit dans le cadre de la vigilance, de la prévention et de la protection. Il couvre l'ensemble

des activités du pays et concourt à la sécurité nationale. Les organes de presse, les grands magasins, les lieux de culte ainsi que les transports font ainsi l'objet d'une protection renforcée. Les grands rassemblements de population dont les manifestations sportives n'échappent pas

à la règle. Les ligues régionales et comités départementaux organisateurs sont donc appelés à signaler à leur préfecture de rattachement les manifestations à venir.

Plus d'informations sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr

50 ANS, POUR LE TWIRLING SPORT DIEMOZ



50 ans, ça se fête, et pour marquer cet événement les dirigeants du Twirling Sport Diemoz ont eu l'idée d'associer twirling et théâtre pour offrir aux membres d'hier et d'aujourd'hui pour offrir aux membres d'hier et d'aujourd'hui un spectacle inoubliable.

Remontons le temps. C'est en 1964, sous la charmante appellation « les Mésanges de Diemoz » qu'un club de majorettes voit le jour. Mais dès 1978, le club se tourne vers le twirling véritable sport de compétition qui se pratique en salle. 50 ans d'entraînements intenses et de réussites, les twirleurs ayant conquis plusieurs titres de championnes de France FSCF en équipes et individuelles. Elles en avaient donc des souvenirs à se raconter toutes ces athlètes alors que les jeunes twirleurs de la saison présentaient les programmes qu'elles vont défendre aux prochaines compétitions régionales et aux sélections pour le national. Quant à cet anniversaire, il se poursuivait avec la nouvelle pièce de la troupe « Le Renouveau » qui avec son « Clan des faussaire » embarquait le public dans la folle aventure d'une comédie policière rondement menée par une équipe de comédiennes aux multiples talents. On ne peut que souhaiter longue vie au twirling Sport Diemoz !

RÉUSSITE DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE SKI DÉLOCALISÉ !

La commission nationale avait pris le pari de faire un week-end ski en Alsace ! Risqué oui, mais comme promis, la neige était au rendez-vous et ce premier championnat national de ski dans les Vosges a été une totale réussite confie Nadine Eluard, responsable de la commission nationale ski montagne de retour de ce week-end inoubliable. Au fond de la vallée de Munster la Constantia de Strasbourg a été à la hauteur des attentes accueillant 190 personnes venues de 3 régions : Dauphiné-Savoie-Vivarais, Franche-Comté et Alsace pour profiter d'un cadre enchanteur. Logés au milieu des forêts vosgiennes enneigées, les participants ont pu apprécier la

gastronomie et un accueil chaleureux. La course en nocturne fut une première, plébiscitée de tous. Chaque skieur a pu profiter du domaine skiable pendant deux jours tout en gardant à l'esprit qu'un des objectifs était la course. Il faut également dire que deux randonnées raquettes ont été organisées. De leur côté les organisateurs ont été très touchés car malgré la délocalisation, les clubs ont joué le jeu de se déplacer et de croire ce pari possible. Cela prouve que ce championnat n'est pas qu'une rencontre sportive avec des enjeux compétitifs, c'est avant tout un week-end où les participants ont le plaisir de retrouver leurs copains venus d'ailleurs quelque soit le lieu.



GYMNOVA LANCE UN NOUVEAU MODULE



Partenaire national de la FSCF, l'équipementier gymnique sort « Rocking'Gym ». Disponible en trois modèles, ce module pédagogique permet d'apprendre en toute sécurité la technique des flic flac et des sauts de mains. Sa particularité est de basculer automatiquement vers l'arrière

lorsque les bases de l'élément (flip) sont correctes et que l'impulsion est maîtrisée (transfère de poids du corps vers l'arrière). Il permet ainsi une rotation contrôlée et un maintien optimal tout en travaillant le bon envol. C'est également un outil indispensable pour

LA TECHNOLOGIE POUR LES ASSOCIATIONS

Le programme ADB Solidatech a pour mission de renforcer l'impact des associations et des fondations françaises par le numérique. Lancé en 2008, il est porté par « Les Ateliers du Bocage », entreprise d'insertion membre d'Emmaüs France, en partenariat avec l'ONG américaine TechSoup Global.

ADB Solidatech met à la disposition des associations et des fondations plus de 250 références de solutions et d'équipements informatiques à tarifs solidaires, grâce à ses partenaires technologiques. Une participation financière, demandée aux structures bénéficiaires pour chaque outil acquis (représentant entre 4% et 10% de leur valeur marchande), permet de couvrir les frais de fonctionnement du programme. ADB Solidatech s'adresse à toutes les associations loi 1901 ainsi qu'aux fondations privées et reconnues d'utilité publique.

Plus d'informations sur le site : www.adb-solidatech.fr

Plus d'informations sur le www.gymnova.com/fr

DEUX ANCIENS AUMÔNIERS DISPARUS EN 2014



Né le 2 août 1942 à Bretonvillers dans le Doubs et ordonné le 29 juin 1969, Jean-Marie Sarron est d'abord nommé à la cathédrale de Besançon avec des tâches locales d'aumônerie : JOC, Action catholique des milieux socio-sanitaires, Action catholique générale féminine, Scouts de France et surtout «La Citadelle» où il découvre notre fédération. Alpiniste chevronné, il organise et encadre chaque année deux camps en montagne pour ados jusqu'en 1978. Il est aumônier départemental des Scouts de France de 1977 à 1987 et de l'Union régionale comtoise de 1977 à 1989.

En 1983, la conférence des évêques de France lui confie l'aumônerie nationale de la FSCF à la suite du décès prématuré de Gabriel Gonnet. Pour finaliser la rédaction de «*Vers quel homme*

? Par quels chemins ?» il crée la commission pastorale fédérale et invite Mgr Plateau, évêque de Bourges et accompagnateur de la fédé, au congrès de 1985 pour acter la publication de notre ouvrage de référence. Son ministère est aussi marqué par l'extension des effectifs féminins, les relations internationales au sein de la FICEP, les rencontres avec les autres mouvements éducatifs d'Église et, dès son arrivée, la préparation du 90^e anniversaire aux côtés de Maurice Davesne.

La messe télévisée qui regroupe 4000 filles dans le palais des congrès lors du championnat fédéral de gymnastique féminine de Saint-Étienne pour clore en apothéose la saison 1985-1986 reste un des grands moments de son passage à la fédération. Il doit renoncer à mener à terme les opérations du 90^e anniversaire : son évêque le rappelle en effet pour les besoins du diocèse et il quitte la FSCF l'année suivante pour laisser place à René Dersoir vite assisté de Gilles Mallet. Jean-Marie s'est éteint le 24 Avril.



Gilles Mallet né le 6 novembre 1938 à Rennes est ordonné le 11 février 1965. Religieux franciscain, il commence son ministère à Dieppe à la Mission de la mer où il passe 13 ans comme marin-pêcheur ou magasinier à la coopérative maritime. Puis nommé à Caen pour accompagner la formation des novices franciscains, il se propose comme bénévole pour encadrer le tennis de table à l'Avant-Garde Caennaise. C'est ainsi qu'il fait connaissance avec la FSCF. Cadre des stages sportifs de l'UGSEL il en est aussi membre de la commission pastorale nationale de celle-ci.

En 1988 il est appelé pour assumer avec René Dersoir, déjà là depuis un an, l'aumônerie de

la FSCF. Le début de son mandat est marqué par les festivités du 90^e anniversaire initiées avant son arrivée. Une messe solennelle à la cathédrale Notre-Dame de Paris accompagnée par nos meilleurs chanteurs et musiciens lance les opérations à l'occasion du congrès fédéral le 27 novembre 1987. Le 24 juillet 1988, il est à Compostelle aux côtés de Maurice Davesne pour y accueillir les 99 pèlerins fédéraux, opération lancée 5 ans plus tôt.

Après avoir côtoyé 3 présidents successifs en 5 ans (Maurice Davesne, Max Eraud, Jacques Gautheron) et assisté à l'avènement de Clément Schertzingier il quitte ses fonctions d'aumônier fédéral en 1993. Le partage des tâches avec René Dersoir lui avait attribué les Unions et Ligues du Nord, de l'Est et du Sud et Il ne s'était pas ménagé à l'ouvrage. Il fut également aumônier de la FICEP pendant trois ans. Gilles nous a quittés ce 24 novembre à Quimper.

LE CARNET

Décès

Robert GOUTE né le 19 décembre 1919 à Saint-Denis et mort le 15 décembre 2014 à l'Isle-Adam, est un ancien tambour-major de la batterie-fanfare de la musique de l'Armée de l'Air de Paris. À la tête de la commission de musique de la FSCF jusqu'en 1979, membre fondateur de la Confédération française des batteries-fanfars en 1980 et enfin président de la Fédération internationale de l'école française du tambour en 1990, il est à l'origine de la batterie-fanfare moderne et du renouveau du tambour français dans le monde associatif.

Marcel DONZEL nous a quittés le 16 décembre 2014 à l'âge de 97 ans. C'était une figure emblématique de l'association la Sanfloraine (15). Il prit sa première licence sportive à la FGSPF en 1931 à Lyon. Il arrive dans le Cantal en 1945 et s'installe à Saint-Flour, où il fait toute sa carrière professionnelle en tant qu'éducateur sportif, puis rejoint en 1946 la Sanfloraine comme co-président. Tout son travail consacré aux jeunes lui a valu de nombreuses récompenses honorifiques comme la médaille d'or jeunesse et sport ou encore la Légion d'honneur.

René GAULIN est décédé le 2 février 2015. Ancien gymnaste de l'Avant-Garde de Saint-Étienne puis dirigeant de l'Étendard de La Talaudière, il a été membre du comité technique des championnats fédéraux de gymnastique masculine et membre de la commission nationale « Histoire et patrimoine national de la FSCF » ainsi que de la commission régionale du lyonnais. À l'occasion du centenaire de l'Étendard en 2013, il a été le coordinateur de la rédaction d'un livre de souvenirs retraçant l'historique de l'association.

Dietmar HEEG, président de la commission pastorale de la FICEP, est décédé le 5 février 2015 à l'âge de 50 ans. Toujours joyeux et plein d'humour, il savait transmettre les attentes de la DJK et des fédérations dans les instances ecclésiastiques et jusqu'au Vatican. Très investi, il savait porter la voix de l'église catholique dans les médias.

Maurice POUZOL est décédé le 26 février 2015 à l'âge de 77 ans. Dirigeant de l'association La Saint-Louis Ruche, dont il était membre depuis son enfance, il y pratiqua la gymnastique, le basket-ball et fut même président de la section boules.

LA VALORISATION DE L'ACTIVITÉ BÉNÉVOLE PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Reconnue par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue), selon d'autres modalités que l'examen.

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée (CDI, CDD, intérim, etc.), non salariée, bénévole ou de volontariat ou ayant exercé des responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux) ou occupé une fonction de conseiller municipal,

de conseiller général ou de conseiller régional en rapport direct avec le contenu de la certification (diplôme, titre, etc.) visée peut demander la validation

de 3 ans, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non ; pour apprécier cette durée, l'autorité ou l'organisme qui se prononce sur la recevabilité

de la demande peut prendre en compte des activités mentionnées ci-dessus (par exemple, activités salariées et de volontariat), de nature différente, exercées sur une même période.

La VAE s'applique en principe à l'ensemble des diplômes et titres à vocation professionnelle ainsi qu'aux certificats de qualification. L'imputabilité des dépenses

liées à la VAE est soumise au fait que la certification visée soit inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Informations et procédures sur le www.vae.gouv.fr



des acquis de son expérience. Et ce, quels que soi(en)t le(s) diplôme(s) précédemment obtenu(s) ou le niveau de qualification. Une seule condition : la durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est

SÉMINAIRE DES RÉFÉRENTS COMMUNICATION DES COMMISSIONS NATIONALES

Echange - convivialité - proximité, voici les maîtres mots de cette journée qui avait pour objectifs de sensibiliser et de former les référents communication des commissions à la nouvelle identité visuelle de la FSCF et à la gestion du nouveau site web.

Le séminaire s'est déroulé en deux temps forts :

- Une sensibilisation à l'identité visuelle de la FSCF comprenant la présentation de l'identité visuelle de la FSCF, ses enjeux, ses objectifs et les supports qui en découlent.
- Une formation au projet web intégrant une présentation du nouveau site internet,



ses fonctionnalités et l'utilisation de ceux-ci par les commissions nationales de la FSCF.

Ce séminaire a permis un temps d'écoute et d'échange sur les besoins et attentes de chacun. Une rencontre conviviale et

enrichissante aussi bien pour le service communication et marketing du siège fédéral que pour les référents communication des activités.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle rencontre !

DES GUIDES PRATIQUES DE L'URSSAF À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS

L'URSSAF (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) a pour principale mission la collecte des cotisations salariales et patronales destinées à financer le régime général de la Sécurité sociale, ainsi que d'autres organismes ou institutions (Assurance chômage, Fonds de solidarité vieillesse, etc.).

Les contentieux avec les URSSAF sont monnaie courante, et souvent, le fruit de l'ignorance ou de l'incompréhension des règles relatives aux cotisations sociales. L'URSSAF a mis en ligne sur son site, à l'attention des associations, deux guides pratiques relatifs à la protection sociale.

Le premier, « L'association et la protection sociale », est le guide « générique », qui s'adresse à tous les types d'associations. Il renseigne les associations sur plusieurs points essentiels tels que le projet associatif et la rédaction des statuts, les règles de fonctionnement, et les responsabilités des acteurs. Il donne également des informations aux associations envisageant d'employer des salariés, qui sont au même titre que les entreprises, soumises aux règles en matière de droit de la sécurité sociale. À ce titre, les démarches incombant à l'association employeur et les services proposés par les URSSAF sont présentés dans le guide pratique.

Le second, « L'association sportive et la protection sociale » est une version, présentant les mêmes points, mais adaptée à l'objet des associations sportives. Il est également disponible sur le site de l'URSSAF.

JE SUIS FSCF,

JE SUIS POUR LA LIBERTÉ

« Je suis pour la liberté. D'accord mais pour quelle liberté ? »

« Je suis pour la liberté d'expression », d'accord, mais jusqu'où ?

« Et pourquoi veux-tu mettre une limite quelconque à mon expression puisque je te dis que je suis libre ? »

Les débats qui ont suivi les événements du 11 Janvier et surtout la parution du numéro spécial de Charlie Hebdo, sans compter les réactions de nombreux pays où la religion de l'Islam est majoritaire, ont souligné l'ambiguïté de telles affirmations. D'un côté, seule une réelle liberté peut permettre à chacun de grandir en autonomie et cela de manière universelle. D'un autre côté, cette liberté ne peut s'exercer qu'à condition qu'elle n'entraîne chez autrui aucune blessure liée à une quelconque violence à son égard. Très souvent, la liberté se trouve confondue au conflit généré par la différence avec l'autre, conflit que l'on cherche à résoudre, soit par un unanimité avantageux pour soi, soit par une obéissance peu soucieuse des moyens utilisés pour l'obtenir.

Or, la liberté ne peut se confondre avec le libre-arbitre qui ne se soucierait en rien de la position et de l'existence de l'autre. Car dès lors elle nierait sa propre liberté l'entraînant le plus souvent dans une peur mortifère. Le conflit engagé ne trouverait alors comme issue que la disparition de l'un des protagonistes. La liberté vécue ne serait que celle d'un seul, l'autre voyant la sienne éliminée et mise à mort.

Quand on regarde le projet éducatif de la F.S.C.F, on découvre cinq piliers fondateurs de vie ensemble : l'autonomie, l'ouverture, le respect, la responsabilité et la solidarité.

Ces cinq réalités ne peuvent s'effectuer que dans un rapport avec autrui et avec « tout autrui quel qu'il soit », on pourrait dire avec l'altérité comme telle.

Conflit, il peut y avoir, lutte il peut y avoir, agressivité il peut y avoir, mais l'autre demeure en chaque situation le partenaire à prendre en compte.

L'amour, l'accueil, le respect doivent permettre la confrontation, le face à face qui, au cœur du dialogue, offrent à tous de grandir de manière constructive. De ce fait, il sera toujours nécessaire que chacun, engagé dans un conflit, se positionne dans sa responsabilité soit de manière personnelle, soit du fait de son appartenance à un groupe social, culturel ou religieux. L'ouverture à l'autre ne signifie pas unanimité et l'autonomie n'entraîne pas le désintérêt de la parole de l'autre.

CE SONT LES CINQ PILIERS QUI OFFRENT À LA LIBERTÉ LA POSSIBILITÉ DE S'ÉPARER :

- une OUVERTURE qui ne soit pas naïve et qui dans le dialogue ne dise pas oui à tout
- une AUTONOMIE qui ne soit pas volonté d'indépendance mais recherche au sein d'une interdépendance,
- un RESPECT qui intègre l'écoute de la parole de l'autre,
- une SOLIDARITÉ qui choisissant son partenaire ne cherche pas à écraser celui qui a un avis différent,
- une RESPONSABILITÉ qui admet d'autres manières de voir au sein de la structure à laquelle il appartient et se réjouit de la différence comme une chance de richesse.

On peut trouver dans l'histoire de nombreux exemples qui soulignent la complexité



de l'interprétation des événements et aujourd'hui la mondialisation ne fait que renforcer cette difficulté, témoin ce qui s'est passé en France depuis le 11 Janvier.

Quelle liberté ? Sinon celle qui, dans le conflit et la lutte avec autrui, crée des conditions de dialogue qui, dans la recherche d'une justice véritable, permet aux protagonistes de pouvoir vivre ensemble. Quelle liberté ? Sinon celle qui refuse la violence, quelle qu'en soit la forme. Par définition, la violence dérègle le conflit puisqu'elle instaure un processus de blessures, pouvant aller jusqu'à la mise à mort.

Il ne faut pas l'oublier, le monde ne fonctionne jamais en termes de noir et de blanc. La paix peut être honteuse par manque d'acceptation du conflit à regarder en face et le refus de la guerre peut être signe de lâcheté. Tant la paix que la guerre peuvent être violentes si elles ne permettent pas la liberté de chacun et cherchent à dénier à l'autre son droit à exister.



EXPLORER... RÊVER

La fédération sport et culture



Révéler la passion qui vous anime.



Fédération
Sportive
et Culturelle
de France

www.fscf.asso.fr

LA FSCF S'ENGAGE

POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

L'humain est au cœur du projet de développement fédéral de la FSCF. Alors quoi de plus normal que d'aider les jeunes à se réaliser dans un domaine primordial : l'emploi. Par différents contrats, du service civique à l'emploi d'avenir, la fédération accueille les jeunes qui souhaitent s'investir dans le milieu associatif.

« La crainte du chômage, le désir de sécurité et de stabilité dans l'emploi sont des facteurs prépondérants dans la mentalité des hommes de tous les pays du monde et particulièrement de la population française et de la classe ouvrière française. Au total, cette imprévision et cette insécurité de l'emploi sont des facteurs importants de malaise social dans notre pays »¹

Ainsi parlait Jean Fourastié en 1956 ! Mais aujourd'hui, le constat est beaucoup plus inquiétant encore : « En 2013, près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation, soit 17 % de cette classe d'âge... 900 000 jeunes ont quitté le système scolaire sans diplôme. Aider ces jeunes à s'insérer dans la vie professionnelle est un défi majeur. »²

La création et l'organisation du séjour SoLeader tous les deux ans, adressé aux 18-25 ans, montre la volonté de la fédération de donner un maximum d'outils aux jeunes pour prendre le relai aussi bien sur

un plan opérationnel que politique. Car la FSCF, c'est avant tout des valeurs qui se transmettent de génération en génération. La préoccupation majeure de la fédération est d'éveiller en chacun le sens de sa participation à la vie sociale. Il est important que le jeune soit véritablement acteur de sa vie. La FSCF porte une mission sociale depuis son origine. La vocation se traduit par la volonté de participer à l'épanouissement des jeunes et à leur développement personnel et professionnel. Les formations, qu'elles soient techniques ou plus relationnelles, continuent à faire émerger dans la nature profonde de chaque être humain ses dispositions pour prendre une part active à la vie de la société et plus particulièrement du monde associatif.

DES MISSIONS ENRICHISSANTES

Le travail permet d'accéder à l'autonomie, gage de dignité de la personne. En participant à la mission de l'emploi des jeunes,

surtout les plus en difficulté, la FSCF espère que l'individu va pouvoir se construire, se projeter, s'assumer pleinement. Les systèmes intermédiaires de type service civique ou emploi d'avenir permettent de faciliter cet accès rendu parfois complexe par le jeu des contraintes sociales ou culturelles. Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Il est indemnisé 573 euros par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées, etc.), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission de 24 heures par semaine. Cette mission peut être effectuée dans neuf domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. La FSCF possède un nombre important de ces champs d'action et s'engage dans son projet de développement fédéral. Elle compte d'ailleurs à son actif quelques fiertés :

70 jeunes volontaires ont bénéficié d'une mission de service civique depuis l'obtention de l'agrément national.

Les services civiques, modèle majoritaire du volontariat en France, servent d'appui dans les structures de la fédération, que ce soit sur le plan national, régional, départemental ou associatif. La flexibilité de leur contrat et de leurs missions, leur coût allégé pour ne pas dire complètement pris en charge, permettent aux organes les plus modestes de se positionner comme tuteur ; c'est un pas que les associations peinent encore à fran-





chir, redoutant de devoir gérer à la fois la charge administrative et celle de la direction de cette ressource humaine. Le service civique donne donc une occasion de s'essayer au monde du travail pour le jeune, mais aussi pour le dirigeant. Donner des missions pour 24 heures par semaine ne s'improvise pas. L'expérience est constructive.

Les jeunes en service civique sont souvent dans un temps intermédiaire de leur vie, entre la fin de l'école et le début du travail, l'interruption d'études avec parfois le besoin de chercher sa voie. Leur choix porté sur le service civique est souvent révélateur d'un profil généreux, d'une envie d'aller vers les autres et de construire une société meilleure. Le service civique peut être l'occasion qu'ils se révèlent enfin, qu'ils trouvent en eux le goût du service.

DÉMARRER SON AVENIR

A travers les emplois d'avenir, la FSCF a fait le double pari de non seulement accompagner le jeune dans sa réflexion d'avenir

mais aussi de lui proposer une offre d'embauche. Un projet devenu possible grâce au partenariat avec Total S.A.

Cette double mission ne peut qu'honorer la FSCF qui devient ainsi promoteur d'emplois.

50 jeunes ont déjà signé un contrat d'emploi d'avenir à ce jour. Ce sont principalement des chargés de développement qui aident, dans les structures déconcentrées, à déployer les actions de la fédération. Ces emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi. Les employeurs du secteur non marchand sont principalement concernés par le dispositif emplois d'avenir. Leurs activités ont une utilité sociale avérée ou de défense de l'environnement et sont susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables : filières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne,

animation socio-culturelle, tourisme, etc. Ce sont principalement des associations, des organismes à but non lucratif, des établissements publics, des collectivités territoriales. Le contrat peut être un CDI ou un CDD de 1 à 3 ans, à temps plein. Durant cette période, le jeune peut, en parallèle de l'activité professionnelle, entreprendre une formation.

Par le service civique et les emplois d'avenir, la FSCF propose aux jeunes de s'épanouir et de trouver un équilibre de vie. Que souhaiter de plus en la matière, sinon que la fédération continue de participer à faire se dresser des personnes dignes, qui peuvent penser par elles-mêmes et construire leur place dans la société.

Plus d'informations sur le site de la FSCF : www.fscf.asso.fr

¹ Fourastié Jean. *La croissance des classes jeunes et le problème de l'emploi*. In: *Population*, 11e année, n°1, 1956 pp. 13-28. doi : 10.2307/1525709
url : /web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1956_num_11_1_4733

² Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Klaus F. Zimmermann, *L'emploi des jeunes peu qualifiés en France*, *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 4, avril 2013

COLORER LA VIE

DES JEUNES...

Lieux incontestables d'échanges et de découvertes, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) que l'on appelait encore « Centres de Vacances et de Loisirs » en 2006, sont de véritables outils de socialisation pour les enfants et les jeunes.

Une étude récente montre que selon les parents, leurs enfants acquièrent davantage d'autonomie et de confiance en eux lorsqu'ils participent à des activités de loisirs collectifs en séjours de vacances (colonies) ou accueils de loisirs (centre de loisirs). Cette année encore, près de 3 millions d'enfants seront accueillis dans les accueils collectifs de mineurs, dont plus de 1,7 millions dans un séjour (accueil avec nuitée), même si les parents semblent aujourd'hui plus réticents à envoyer leurs enfants en mini-camp, en stage ou en colonie.

Pourtant, le rapport d'information présenté par le député Michel Ménard indique précisément un regain d'intérêt pour les séjours courts, notamment axés autour de thématiques sportives, artistiques ou culturelles.

Les dirigeants d'associations affiliées à la FSCF ont alors de quoi espérer ! En effet, en proposant une continuité aux activités pratiquées dans les associations en créant un séjour « multisports » ou une colonie « découverte », il sera possible à la fois de fidéliser les adhérents, d'apporter une nouvelle offre aux familles, de développer les ressources et la notoriété de la fédération, et parfois même d'optimiser l'emploi de salariés. Le développement de structures de loisirs « multi-activités » pendant les vacances est en effet l'une des voies de développement des associations. Depuis plusieurs années maintenant, les instances n'ont cessé d'inciter les acteurs fédéraux lors des grands rendez-vous institutionnels à développer une offre dans ce sens, de les informer sur les démarches à effectuer et de leur présenter différentes formules qui fonctionnent. Il faut évidemment citer ici le concept des « ELI » - comprendre espaces loisirs itinérants - en activité dans seulement deux départements aujourd'hui. Fort heu-

reusement, de nombreuses intentions de mise en place assorties de moyens voient le jour ici et là, et laissent présager un développement important de ce dispositif dans les toutes prochaines années.

ET CONCRÈTEMENT...

La création d'un accueil de loisirs ou d'un séjour de vacances n'est pas toujours chose aisée. Pas si compliquée mais très encadrée par les nombreuses réglementations qui régissent la protection des mineurs. Mettre en place un accueil collectif de mineurs ne nécessite pas d'énormes moyens, mais juste une structure juridique et administrative servant de support à l'organisation. Deux mois avant l'organisation de son premier accueil/séjour, l'association doit demander à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de son département, un numéro d'organisateur d'ACM. Celui-ci est obtenu après avoir fourni les documents réglementaires obligatoires : statuts, règlement intérieur, désignation des membres du conseil d'administration, etc. et transmis un projet éducatif. L'association devient « organisatrice d'accueils collectifs de mineurs », et son président assure alors répondre aux conditions d'organisation fixées par le Code de l'action sociale et des familles. Quelques locaux doivent être à disposition comme salle de sports, salle multifonctions, foyer, salle d'activité, espaces extérieurs. A ce sujet, il est possible de solliciter les collectivités qui disposent souvent de locaux (écoles, complexes sportifs, gîtes) inutilisés pendant les vacances.

L'encadrement d'un ACM est soumis à des règles strictes de taux d'encadrement, de qualifications et de diplômes.

Il s'agit alors de constituer une équipe composée d'au minimum deux adultes, dont l'un

est reconnu comme directeur de l'accueil. Celui-ci est titulaire ou en cours de formation au BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ou d'une équivalence (BPJEPS Loisirs Tous Publics ou de tout autre BPJEPS assorti de l'unité complémentaire « Direction d'un accueil collectif de mineurs »). Les autres encadrants occupent la fonction d'animateur et sont titulaires du BAFA ou d'un diplôme équivalent. Les taux d'encadrement en vigueur sont de 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Un peu de matériel pédagogique pour organiser les activités est à prévoir : matériel sportif, d'expression, de création, d'activités manuelles, scientifiques ou techniques. Charge ensuite à l'organisateur de déterminer un budget en fonction de ses propres réalités et son projet : hébergement et/ou restauration si cela est nécessaire, locations de salles, rémunérations de l'équipe pédagogique, matériel nécessaire aux activités, transports et déplacements, etc.

LE CEE

Il existe un contrat de travail spécifique au domaine de l'animation volontaire et occasionnelle des accueils collectifs de mineurs. Ce contrat appelé Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) est dérogatoire au Code du Travail et permet d'indemniser les animateurs et directeurs en-dessous du seuil réglementaire du SMIC horaire et ainsi de ne pas alourdir les budgets.

Une guide méthodologique d'aide à la création et à la mise en place d'un accueil collectif de mineurs au sein même d'une association est en cours de finalisation par le groupe « Séjours de vacances et accueils de loisirs » de la FSCF. Il sera très bientôt à disposition dans la rubrique « Destination Vacances » du nouveau site internet. D'ores et déjà, si vous organisez des activités pour les jeunes pendant les vacances, ou si votre association souhaite en savoir davantage, n'hésitez pas à nous contacter.



LES ELI

FONT L'UNANIMITÉ

Créés au début des années 90, les Espaces Loisirs Itinérants (ELI) ne cessent de se développer sur le territoire. Après plus de 25 ans d'existence, un focus sur ce produit 100% FSCF s'impose. D'autant plus qu'il remporte un franc succès auprès des jeunes comme des parents.

ELI, c'est d'abord une intention : proposer des activités de loisirs très accessibles financièrement, aux jeunes âgés de 8 à 17 ans résidant principalement en zone rurale et souvent éloignés des propositions mises en place par les différentes structures d'animations locales. ELI, c'est ensuite un concept : un organisateur (un comité départemental ou une ligue régionale) recrute une équipe d'encadrement qualifiée qui propose et organise des activités variées et à la demande de collectivités intéressées. Une multitude d'activités ludiques et innovantes sont possibles grâce à des kits conséquents de matériel qui se déplacent de commune en commune.

Ces activités sont proposées « à la carte » pour permettre aux jeunes de participer à l'organisation de leurs vacances.

ELI, c'est enfin une démarche : construire des relations de partenariat avec des collectivités territoriales. C'est une mutualisation des moyens entre la FSCF et les collectivités -signataires d'une convention- qui permet de proposer ce service aux habitants moyennant une participation financière restreinte. En 2014, ELI ce sont : 28 semaines d'activités, 22 communes conventionnées, 977 jeunes participants et 85 animateurs et directeurs. En espérant que ces chiffres grimperont en 2015 !



LA FSCF SE POSITIONNE EN FAVEUR DES ACM :

Dans le paysage pluriel des propositions en la matière, la FSCF a entériné une déclaration d'orientation politique, favorisant les Accueils Collectifs de Mineurs :

- de proximité à coûts limités,
- avec une approche non consumériste,
- basés sur l'aventure, l'initiation et la découverte,
- ouverts au plus grand nombre,
- garants d'une mixité sociale nécessaire à la connaissance de l'autre et à l'épanouissement de chacun,
- dans un esprit de convivialité, de partage, de confiance et de simplicité,
- faisant vivre un projet éducatif axé autour de la socialisation et la responsabilisation,
- encadrés par des animateurs et directeurs formés en interne,
- où l'enfant est acteur de son séjour.



**ENSEMBLE,
PARTONS GRANDIR**

Remise licenciés

-10%

sur les séjours
de printemps
et été 2015

www.terevaloisirs.fr

Séjours • Stages sportifs • Classes découvertes • Colos

159 Rue des Fontaines • 35320 POLIGNÉ • contact@terevaloisirs.fr  0 977 400 614

APPEL NON SURTAXE

AIDE MOI

À FAIRE TOUT SEUL

L'Eveil de l'enfant à la Fédération Sportive et Culturelle de France est scindé en deux tranches d'âge distinctes : les 2 à 6 ans et les 6 mois à 2 ans dont l'activité est rebaptisée l'Eveil des premiers pas. Ces séances consistent à mettre l'enfant en situation de confiance et de lui faire comprendre dès le plus jeune âge ce qu'il aime ou pas. A la **Laetitia de Nantes (44)**, parents, enfants et animateurs se retrouvent toutes les semaines pour partager un moment privilégié et s'émerveiller des progrès réalisés.

Proposer des activités de loisirs à tous les membres d'une même famille est un axe prioritaire du projet associatif de la **Laetitia de Nantes**. Aussi, les séances d'éveil de l'enfant se sont imposées comme une évidence, l'éveil des premiers pas venant les compléter à la rentrée 2012. Les animatrices, Morgane Camara et Sophie Mourlevat, ont d'ailleurs, cette même année à Villars (42), suivi la formation Eveil des premiers pas que dispense la fédération. Pour le moment, 12 enfants sont inscrits à la séance du mercredi qui se déroule de 10H à 10H45. Il a été pris le parti, notamment au vu de la configuration de la salle, de n'accueillir que les bébés marcheurs. Mais le désir de créer une séance supplémentaire pour les bébés à partir de 6 mois devrait se concrétiser.

C'est donc accompagné d'un parent, d'un grand-parent ou même d'une baby-sitter que les enfants évoluent sous l'œil avisé de l'animatrice qui se veut rassurante et pleine de conseils envers des accompagnateurs parfois anxieux !

La séance se déroule en quatre temps. Un premier, collectif, de chansons à gestes, de petits jeux de présentation, servent de rituel pour se dire bonjour. Un temps de « vadrouille » comme l'appelle Sophie Mourlevat, permet de découvrir librement l'aménagement matériel souvent organisé en pôles activité (beaucoup de modules mousse, de couleurs, de formes, de matières différentes à explorer). L'enfant peut alors se cacher, apprendre à dépasser sa peur et maîtriser son équilibre. A chaque séance il y a des pôles connus pour répéter, approfondir, renforcer ce qu'il avait découvert avant, mais aussi de nouveaux pour se lancer des défis différents. Vient ensuite un temps d'enrichissement ou d'évolution de l'aménagement : apport de matériel à manipulation un peu spécifique (ballon de baudruche, planche à roulettes, foulard, couverture de survie, etc.) ou alors des jeux de cache-cache, statues, déménageurs, en lien avec les accompagnateurs. Enfin, un temps de nouveau collectif de relaxation, de massages. C'est le moment rituel pour se dire au revoir.

LA PLACE PRIMORDIALE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Pendant la séance, l'animatrice observe l'enfant mais aussi le parent et la relation qu'ils construisent. Les accompagnateurs, tout comme leurs bouts de chou, doivent participer activement. Portables éteints et chaussures retirées, pendant 45 minutes, plus rien d'autre n'existe.

« Nous tentons de faire passer le message sur l'idée d'accompagner et non de faire à la place de l'enfant. Si l'enfant marche tout seul à quatre pattes sur le banc, c'est peut-être plus constructif que s'il marche debout mais agrippé aux mains de l'accompagnateur »

Sophie Mourlevat

« Souvent les parents sont inquiets, ils comparent les uns aux autres. En fait, on rassure plus les parents que les enfants ! » s'amuse l'animatrice. La confiance se construit au fur et à mesure de l'année avec les différents acteurs de la séance mais il faut toujours avoir à l'idée que ce moment est d'abord celui de l'enfant.

UNE ACTIVITÉ QUI RENFORCE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Les séances d'éveil sont un lieu de partage. C'est l'occasion pour les parents de s'investir dans la vie de l'association. Ils participent au rangement du matériel, sont attentifs aux enfants des autres. « Il me semble qu'ils ont un regard différent sur le sens de l'activité extrascolaire que les parents des enfants plus âgés que nous accueillons »,





constate Sophie Mourlevat. L'association permet de créer du lien social mais aussi des vocations les motivations des parents, sont variées : vie en appartement, préparation à l'école, expérience vécue avec un premier enfant et que l'on veut réitérer ou encore volonté de rythmer la journée de la nourrice.

L'activité est aujourd'hui est la troisième de la fédération en terme de licences, et à la Laetitia les séances ne désemploient pas. Les axes de développement sont multiples comme intervenir dans les crèches ou avec la ludothèque voisine, qui organise des ateliers parents-enfants. Le mot de la fin sera pour Sophie Mourlevat : « Je

ne peux qu'encourager les associations à mettre en place l'éveil. C'est une activité innovante qui intéresse beaucoup les élus, notamment depuis qu'il y a plus de femmes en politique ! ».

QUELS OBJECTIFS ?

L'éveil de l'enfant est un concept propre à la FSCF qui repose sur le principe de la non spécialisation dans une pratique donnée avant l'âge de 6 ans. Ces séances accueillent parents et enfants. Les finalités des activités d'éveil sont multiples :

- Mieux connaître l'environnement dans lequel l'enfant vit, son corps et ses possibilités motrices,
- Développer la créativité, la curiosité, l'attention, l'intelligence, l'étonnement, la personnalité, la motivation à l'effort,
- Prendre conscience des possibilités physiques, de la souplesse, de l'équilibre, de la coordination, etc.,
- Découvrir le plus grand nombre d'activités physiques avant d'en choisir une en particulier,
- S'adapter à l'effort, à un groupe,
- Mieux communiquer et coopérer avec l'adulte, avec les autres enfants.

L'ÉVEIL

DES PREMIERS PAS

Le développement moteur de l'enfant suit des étapes bien précises. Tout commence par la maturation des parties du cerveau qui assurent le contrôle et la coordination des mouvements. Bébé va d'abord apprendre à bouger la tête, viendra ensuite le mouvement des bras et du tronc. L'utilisation de ses jambes sera la dernière étape. En 2011, Michèle Forestier publie un ouvrage intitulé « De la naissance aux premiers pas », et c'est grâce à ce livre qu'elle entre en contact avec la FSCF. La kinésithérapeute explique les étapes essentielles dans l'apprentissage de la marche.

POUVEZ-VOUS DONNER QUELQUES RE-PÈRES DANS LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR EN FONCTION DE L'ÂGE ?

- Entre 4 mois et 6 mois : à plat ventre, prend appui sur ses avant-bras, maintient la tête relevée.
- Entre 6 mois et 9 mois : se retourne du dos sur le ventre.
- Entre 7 et 11 mois : rampe, marche à quatre pattes, s'installe assis tout seul et maintient la position.
- Entre 10 et 14 mois : franchit des obstacles à quatre pattes, s'installe debout avec appui sur un support, se déplace debout le long d'un support, marche en poussant un support.
- Entre 11 et 18 mois : marche seul.

QUELLES ACTIVITÉS SIMPLES PEUT-ON METTRE EN PLACE À LA MAISON ?

Chez soi, il ne faut pas hésiter à laisser évoluer l'enfant seul. Installer bébé à plat dos sur un tapis est une première étape. Il s'agit ici de se mettre à côté de lui et de le regarder bouger. Il faut, le cas échéant l'aider s'il est en difficulté tout en lui laissant l'espace nécessaire pour qu'il puisse se déplacer au sol. Des petits obstacles peuvent être mis pour qu'il passe par dessus.

QUELLES SONT LES ERREURS À ÉVITER ET POURQUOI ?

Plusieurs erreurs sont à éviter : ne pas laisser le bébé trop longtemps dans le transat ou le maxi-cosy, ne pas poser le bébé assis sur le sol s'il ne sait pas en sortir tout seul, ne pas l'inciter à pousser sur ses jambes, ne pas le faire marcher en le tenant et ne



surtout pas le mettre dans un trotteur. Le risque n'est pas de trop solliciter les articulations, mais de l'empêcher de trouver tout seul comment se déplacer et de le rendre dépendant de l'adulte.

POURQUOI PARTICIPER À DES SÉANCES D'ÉVEIL DE L'ENFANT ?

Les séances d'éveil permettent au bébé de faire de multiples expériences corporelles : explorer l'espace, grimper, etc. C'est aussi l'occasion de prendre confiance en lui, avoir des sensations tactiles sur des supports différents, multiplier les positions et entrer en relation avec les autres enfants.

COMMENT REPÉRER LES RETARDS MOTEURS, QUELS SONT LES SIGNES ?

Un bébé trop « mou » ou à l'inverse trop « raide » sont des éléments à prendre en compte. Si l'enfant n'est pas à l'aise à plat

ventre, qu'il ne se retourne pas du dos sur le ventre à 8 mois, qu'il ne bouge pas, c'est qu'il y a des facteurs de retard. Enfin, si l'enfant n'arrive pas à maintenir une position assise à 10 mois, s'il se déplace sur les fesses ou s'il ne sait pas se protéger lorsqu'il tombe, il est conseillé de prendre rendez-vous chez le pédiatre.

QUEL MESSAGE DONNERIEZ-VOUS AUX PARENTS QUI SONT EN PLEIN APPRENTISSAGE DE LA MARCHÉ AVEC LEUR ENFANT ?

Donnez la possibilité à votre bébé de bouger en le laissant à plat au sol. Il faut qu'il puisse jouir d'un maximum d'espace. La patience sera votre meilleure alliée et il est nécessaire de laisser l'enfant évoluer à son propre rythme. Le plus important n'est pas de marcher, mais d'être autonome pour se déplacer, d'être à l'aise dans son corps. La bonne conduite est de jouer avec lui, l'observer, le laisser faire ses expériences en le protégeant et en l'encourageant.



DE LA PASSION

À LA TECHNIQUE

Première activité de la fédération en terme de licenciées mais aussi par son histoire, la gymnastique féminine rassemble un grand nombre de savoir-faire qui sont transmis lors des formations fédérales. A partir de 14 ans, les passionnés de la discipline peuvent apprendre à encadrer un groupe mais également certaines bases techniques. Le diplôme AF3 constitue, quant à lui, l'ultime étape de formation.

Toutes les formations fédérales suivent les mêmes étapes avec 3 niveaux de diplômes différents spécifiques à l'activité (animateur fédéral) et un stage commun (unité de formation fédéral) qui a pour objectifs d'apprendre au stagiaire le fonctionnement d'une association, les valeurs éducatives de la FSCF, les caractéristiques des différents publics et de savoir mener un projet d'activité. La gymnastique féminine suit ce cursus tout en étant autonome sur les modules proposés. C'est en effet la commission nationale, en lien avec le siège fédéral qui gère les formations.

Dans un premier temps, le diplôme d'animateur permet d'assister un entraîneur compétent en participant à l'animation d'un groupe de gymnastes de niveau débutant. Le stagiaire, à ce niveau, peut-être amené à participer à la vie du club, s'initier au jugement et participer à l'organisation d'événements.

A partir de 15 ans, il est possible de passer le diplôme d'animateur fédéral de niveau 1 (AF1) qui demande plus d'autonomie et de notions pédagogiques.

Aucun niveau technique n'est exigé pour suivre la formation cependant, il est cependant souhaitable de posséder le niveau gymnique permettant de participer aux situations d'apprentissage des éléments abordés. L'AF1 est bi-qualifiant ; le titulaire de ce diplôme est en capacité de prendre en charge des gymnastes filles comme garçons.

LA TECHNIQUE ENTRE EN JEU

Arrivé à l'Animateur Fédéral 2 (AF2), le niveau d'exigence s'avère plus élevé. Cela se ressent également en terme d'heures de formation puisque ce stage dure 10 jours, ce qui représente 80 heures minimum. A ce stade, il est demandé à l'animateur de savoir préparer une séance et de l'animer de manière pédagogique. Les principes d'échauffement et de préparation physique doivent être appliqués, de même que des connaissances psychopédagogiques, biomécaniques et anatomiques. Le titulaire de l'AF2 doit être capable d'exploiter un support musical pour créer un enchaînement chorégraphique. Les gestes ou placements de base doivent être expliqués correctement et techniquement. Enfin, la

LA CNGF

La commission nationale (CNGF) a pour mission d'organiser et de gérer la pratique de la gymnastique féminine au sein de la FSCF en :

- Editant et surveillant l'application du programme fédéral,
- Rédigeant les mouvements imposés,
- Organisant les compétitions nationales,
- Organisant les formations, recyclages et examens des cadres techniques et des juges,
- Réfléchissant sur le développement des activités liées à la gymnastique,
- Etant à l'écoute des associations, comités départementaux et ligues,
- Communiquant toutes informations utiles par le biais de ce site.

sécurité se révèle être primordiale. L'animateur est capable d'effectuer les aides, manipulations et parades efficaces auprès de ses gymnastes.

BOUCLER LE CURSUS

L'Animateur de niveau 3 (AF3) est le diplôme fédéral le plus élevé. Il confère à son détenteur le statut de technicien de l'activité. Un AF3 peut exercer dans son association mais aussi dans son comité départemental ou encore sa ligue régionale. Il permet également de participer, au niveau national, à la rencontre annuelle des cadres ainsi qu'au séminaire des formateurs. C'est un rôle institutionnel dans lequel l'animateur peut apporter ses connaissances pour la création de mouvements, de documents techniques ou pour faire progresser la gymnastique féminine à la FSCF. L'AF3 s'adresse aux personnes dé-





sirant encadrer des « gyms » de catégorie 1 mais également des stages de formation ou de perfectionnement. Ce n'est pas parce qu'une personne n'entraîne pas à haut niveau qu'elle ne peut pas participer à la formation AF3. Chaque année, une promotion d'une douzaine de personnes se retrouve au mois de juillet pour réussir à obtenir le sésame. Au delà de l'aspect théorique, ce stage est l'occasion de partager des bons moments avec des homologues des quatre coins de France. Pas besoin d'avoir un niveau de pratique élevé, les critères d'évaluation ne résident pas dans la capacité à être à l'aise sur des barres asymétriques ! L'AF3 fait appel au regard scientifique de l'action pour mener les gymnastes aux progrès et donc permet d'améliorer ses schémas moteurs. L'aspect psychopédagogique est abordé en ayant une réflexion sur des thèmes tels que la motivation, les parades, les représentations mentales ou encore la peur. Ce sera, dans tous les cas un passage enrichissant qui ne peut que faire évoluer pour ressortir avec pleins de nouvelles idées !

Retrouvez toutes les dates de formations de gymnastiques féminines sur le site de la fédération : www.fscf.asso.fr



LES VOIES

DU SPORT

En pleine période de choix d'orientation, les futurs bacheliers sont souvent perdus et mal renseignés sur les différentes voies qui s'offrent à eux. Que faire lorsque l'on veut évoluer dans le milieu sportif ? STAPS ? Oui mais pas seulement... Pourquoi ne pas faire un BPJEPS ? Petit tour des éléments qui permettront d'y voir plus clair.

Concrètement, trois possibilités pour faire du sport un métier : INSEP - Institute National Du Sport, De L'expertise Et De La Performance, STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou alors, beaucoup moins connus mais tout aussi efficaces, les brevets d'Etat délivrés par le ministère des Sports. Si la première option semble fortement compromise à moins d'être un futur sportif de haut niveau, les deux autres restent accessibles à tous, tant sur le plan scolaire (les brevets d'Etat ne nécessitent pas d'avoir le bac) que sur le plan financier (les coûts de formations sont bas, quelle que soit la formation). Cependant, il ne faut surtout pas croire que vos talents de sportifs compenseront le niveau scolaire.

EN FAISANT STAPS ON DEVIENT PROF !

Oui mais pas seulement ! La filière STAPS ouvre principalement sur des cursus longs, exception faite pour les étudiants optant pour une licence professionnelle en trois ans. Pour les autres, cinq années sont à envisager. Les futurs enseignants partageront leur temps de formation en trois années d'études universitaires et deux années d'UFM (Institut universitaire de formation des maîtres) pour obtenir par la suite le CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré).

Au programme de cette filière, du sport évidemment mais sous toutes ses formes : théorie et pratique des activités physiques et sportives (APS), sciences de la vie (biologie, anatomie, physiologie), sciences de

l'homme et de la société (sociologie, histoire), sans oublier les langues étrangères et l'informatique. La pratique sportive ne représente qu'un tiers voire un quart du programme suivant les universités. Une partie des titulaires de la licence STAPS s'oriente également vers des cursus spécialisés en management ou gestion sportive des écoles de commerce (*mais aussi vers la kinésithérapie, des masters en préparation physique ou mentale, etc.* - NDLR).

LE BPJEPS QU'EST CE QUE C'EST ?

Le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) est un diplôme de niveau IV délivré par le ministère des Sports. Il se prépare souvent en une année d'alternance. Différentes



spécialités (fitness, sports collectifs, public en situation de handicap, etc.) peuvent être choisies. Ce diplôme est très apprécié dans le milieu associatif, mais aussi dans les collectivités locales telles que les mairies ou encore dans les postes éducatifs, culturels et socio-éducatifs.

Le BPJEPS est un diplôme de niveau IV délivré par le ministère des Sports.

Pour accéder à la formation, il faut être âgé de 18 ans minimum et être titulaire d'un diplôme de niveau V ; en clair, avoir son brevet des collèges, un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou un BEP (Brevet d'études professionnelles) par exemple. Il faut aussi

pouvoir justifier de 60 heures minimum d'expérience pratique dans le domaine du sport et/ou de l'animation. La préparation, dispensée par la voie de l'alternance, se caractérise par son mode d'évaluation organisé en UC (unités capitalisables). Le BPJEPS en compte dix qui, chacune, se définit en termes d'objectifs. Les quatre premières UC constituent une sorte de tronc commun à l'ensemble des apprenants, quel que soit leur futur champ d'investissement ; les cinq suivantes sont spécifiques à l'option choisie ; enfin, une dernière UC dite "d'adaptation" parachève la formation. Au terme de l'année du BPJEPS, les lauréats ont le statut d'éducateur sportif. Alors, il ne reste plus qu'à faire le bon choix !

LES AUTRES DIPLÔMES D'ETAT

Le BEES (Brevet d'Etat d'éducateur sportif) s'organise en trois degrés et permet d'accéder à des postes d'enseignement, d'encadrement et d'expertise dans une discipline sportive précise.

Le BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien) est un diplôme de niveau V validant le premier niveau de qualification dans les secteurs du sport et du socioculturel.

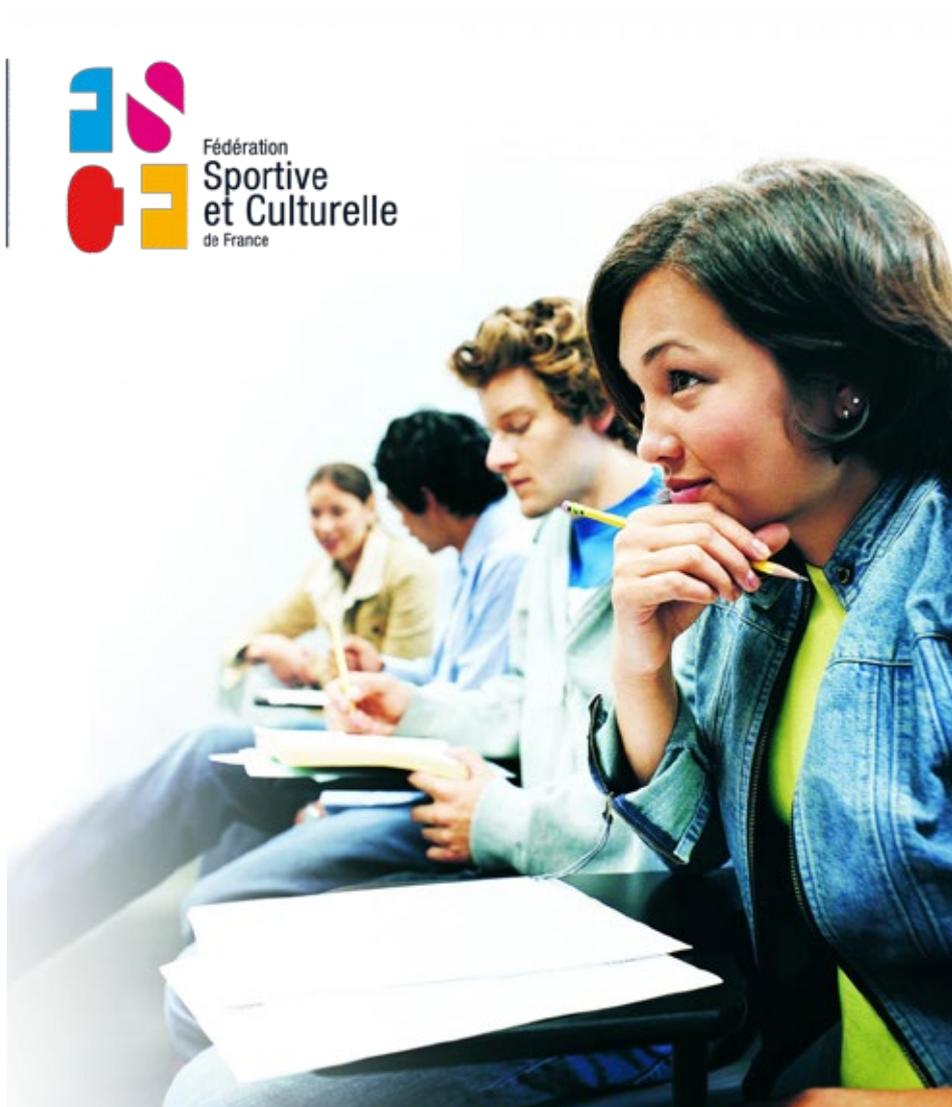
FORMA'
Institut de formation



L'Institut de formation FORMA' se positionne sur le marché de la formation et met en œuvre des formations diplômantes dans les secteurs sportif, culturel et socio-éducatif. Il s'agit de formations professionnelles proposées en alternance, qualifiant des animateurs socio-culturels et des éducateurs sportifs.

FORMA' propose le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), pour les éducateurs et animateurs d'activités sportives ou socio-éducatives.

- Spécialité Activités Gymniques, de la Forme et de la Force (AGFF).
- Spécialité Activités Physiques pour Tous (APT).
- Spécialité Loisirs Tous Publics (LTP).
- Bi Qualifiant Activités Physiques pour Tous / Loisirs Tous Publics (APT/LTP).



LA CONFIANCE EN SOI

ET EN L'AUTRE

L'association Impulsion 75 s'est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France fin 2014. Depuis 2008, elle s'efforce de remettre des jeunes en situation de « décrochage » sur la voie de la réussite. A travers différentes activités sportives et culturelles, les participants au programme apprennent ou réapprennent les codes qui leur permettront de construire leur vie future. La FSCF et Impulsion 75 s'associent pour redonner une chance à ces jeunes de trouver leur place dans la société et dans le monde professionnel.

« Pour être bien dans ta tête, il faut être bien dans ta peau ». Amirouche Ait Djoudi, directeur technique d'Impulsion 75 en est persuadé, c'est tout d'abord un travail de confiance en soi qui doit être effectué avec les jeunes que l'association prend sous son aile. Chaque année, environ 50 élus passent les portes du prestigieux lycée Buffon à Paris (15^{ème} arrondissement) pour suivre la classe préparatoire à l'emploi et à l'avenir (CPEA).

« Pour la plupart, ils n'ont jamais mis les pieds dans un endroit pareil et c'est voulu ; cela a plus d'impact »

Amirouche Ait Djoudi

L'association travaille en sessions de 5 semaines avec des promotions qui varient entre 8 et 12 jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les candidatures peuvent être spontanées, provenir de la mission locale ou du réseau d'Impulsion lui-même. Les problématiques sont multiples : contexte familial, addictions, rejet des institutions, répression judiciaire, quand ce n'est pas plus grave. Il faut alors redonner des bases de vie.

AVOIR ENVIE DE SE LEVER LE MATIN

Habitué des horaires décalés et des rassemblements entre amis dans la rue, ces jeunes n'ont souvent aucun rythme de vie.

« Dans un premier temps, une remobilisation sociale est nécessaire, rien que le fait qu'ils arrivent à être à 9 heures (du matin !) en classe est une victoire »

Amirouche Ait Djoudi

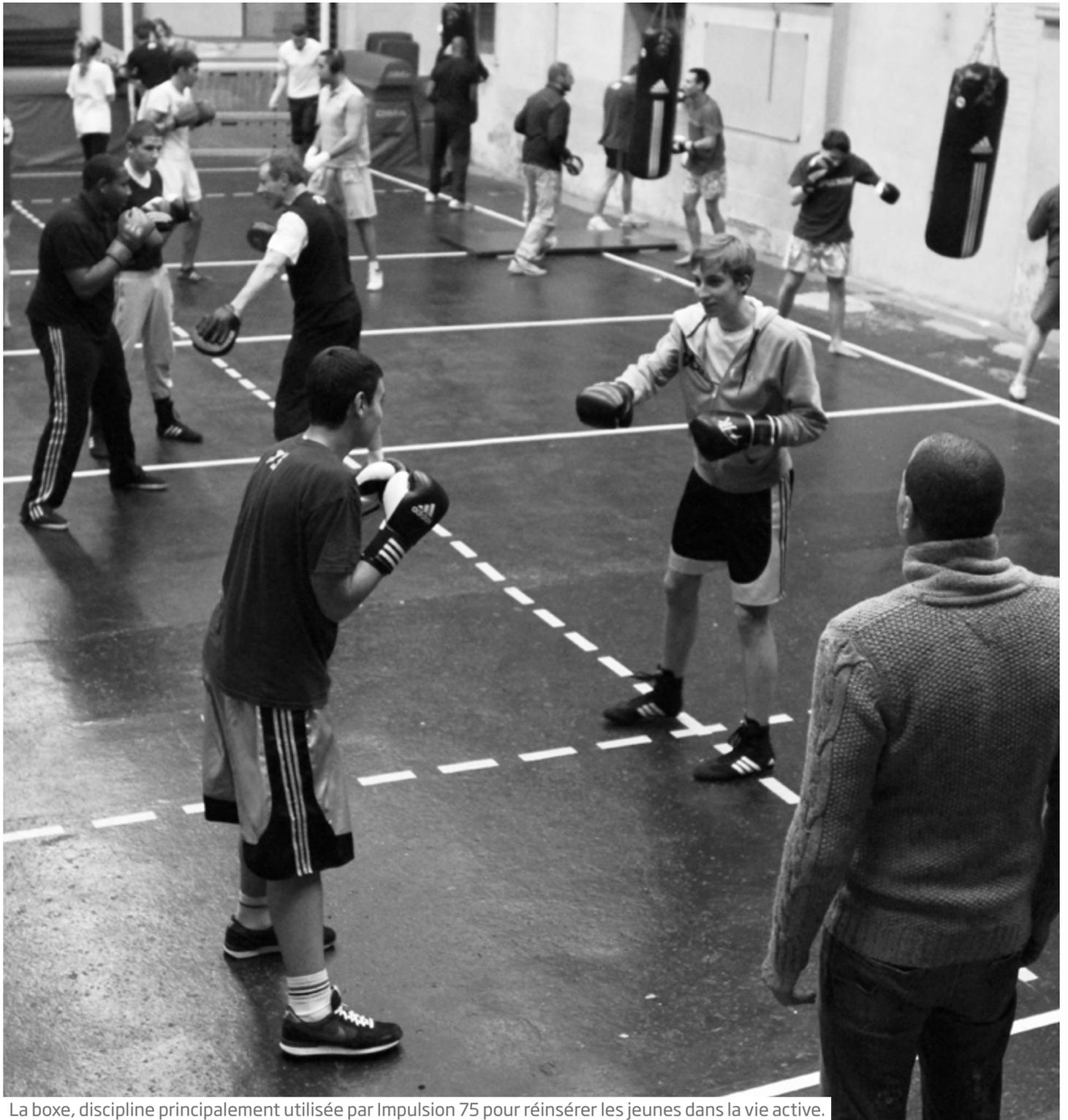
Le respect des règles, la cohésion de groupe, l'esprit d'équipe, sont autant de notions que l'association transmet grâce au sport. Le stage dispense des séances de sport le matin - notamment de boxe - et propose des débats sur la citoyenneté l'après-midi. Les après-midis sont également l'occasion d'échanger sur le projet personnel du jeune, car l'objectif principal est de les préparer à l'employabilité. Des ateliers de simulation d'entretien sont organisés ; exercice difficile pour bon nombre de personnes et qui l'est encore plus lorsque l'estime de soi n'est pas au rendez-vous. Des cours de théâtre et d'expression corporelle aident les jeunes, parfois maladroits dans leur comportement, à se décomplexer et à assumer ce qu'ils sont. Cependant, ces 5 semaines d'effervescence ne suffisent pas, il faut aboutir sur du concret.

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

La nouvelle session de coaching d'Impulsion 75 a démarré début mars. Une session spécifique puisqu'elle rassemble des stagiaires de 14 à 16 ans, un public plus jeune qu'à l'accoutumée. Ce stage se déroule en partenariat avec l'éducation nationale ; un appel à candidature a été effectué dans tous les collèges de la capitale. Constatant à la recherche d'évolution, Impulsion 75 désire maintenant se rapprocher du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en installant l'équipe dans ce lieu encore une fois chargé d'histoire. Le souhait d'ouvrir ses stages à des sportifs de haut niveau en reconversion accentuerait la différence des profils et serait donc un atout en plus.



Remise des diplômes à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris.



La boxe, discipline principalement utilisée par Impulsion 75 pour réinsérer les jeunes dans la vie active.

UN SERVICE CIVIQUE COMME TREMPLIN

« Au terme du stage, il ne faut pas que la dynamique retombe », alerte le directeur technique, qui est aussi fondateur de l'association et animateur. 100% des participants en service civique, c'est le nouvel objectif que s'est fixé Impulsion 75. Après les dernières déclarations présidentielles du début du mois de février à ce sujet, l'objectif pourrait bien être atteint. « *Tout jeune*

pourra faire un service civique à sa demande dès le 1er juin 2015 » a déclaré François Hollande. En lien avec la fédération, Impulsion 75 continue son combat contre la scission sociale. Un travail avec Gérard Santoro, conseiller technique national de la FSCF mais aussi parrain d'Impulsion 75 va être effectué pour proposer un panel de sorties à ces jeunes. Les ressources de la fédération pour l'emploi sont multiples et bon nombre de pistes réalisables peuvent

être explorées : formations BAFA-BAFD ou professionnelles comme le BPJEPS, services civiques dans les structures territoriales ou interventions d'éducateurs fédéraux lors des sessions, il ne reste plus qu'à agir pour relever un défi commun, celui que chacun se réalise dans l'espace collectif.

Pour tout savoir sur Impulsion 75 : www.impulsion75.fr

SE DONNER EN SPECTACLE

Il y a quelques années, dans un souci d'accessibilité à un plus grand nombre d'associations, la FSCF, en lien avec la commission nationale de théâtre a décidé d'instaurer des rencontres dans les régions. Il était ainsi permis à un plus grand nombre d'associations fédérées d'y participer. C'était également l'opportunité d'ouvrir les portes à d'autres troupes et de montrer le savoir-faire fédéral.

En 2001, les premières rencontres régionales de Bretagne se sont déroulées à St Georges de Reintembault (35), en lien avec une association locale. Depuis cette date, chaque année, les rencontres baptisées en 2002, « Festival Arkanscen' » ne cessent de prendre de l'ampleur. Après quelques incursions dans les départements voisins (Calvados et Morbihan), ce rassemblement est aujourd'hui concentré sur le territoire de l'Ille-et-Vilaine.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Dans son projet de développement 2009-2012, parmi les objectifs spécifiques, le comité départemental d'Ille-et-Vilaine voulait, en parlant de l'activité théâtre, lui donner, et se donner les moyens de réussir. Concrétisation par l'arrivée de Julie Gouygou, stagiaire en alternance dans le cadre de sa licence professionnelle en coordination de projet à l'IUT de Rennes. L'étudiante a passé une année aux côtés du comité avec pour mission d'organiser et de structurer l'activité. Devant cette nouvelle dynamique, l'emploi se trouve à présent pérennisé grâce à l'obtention de subventions et en septembre 2011 la commission départementale de théâtre naissait.

Le Festival ARKANSCEN' regroupe aujourd'hui plus de 300 comédiens.

Le Festival Arkanscen' prend de suite une nouvelle dimension ; supporté et organisé chaque année par une association locale, il regroupe aujourd'hui plus de 300 comédiens. Lors de ces deux journées, la manifestation ouverte aux troupes affiliées et non affiliées, passe du théâtre classique au théâtre contemporain, du vaudeville à l'opérette, de la tragédie au théâtre « gallo » (dialecte local breton) ! Les troupes

jouent sur deux et même trois scènes différentes pour une durée de prestation limitée. Les acteurs divisés en trois catégories (enfants adolescents, adultes) évoluent devant des jurys qui décernent leurs prix et leurs coups de cœur lors de la cérémonie de clôture du festival.

Venir au festival Arkanscen', c'est aller à la rencontre des troupes locales et découvrir différents textes et différents jeux de théâtre. Le Festival Arkanscen' : une manifestation festive, conviviale et intergénérationnelle, s'inscrivant aujourd'hui dans le paysage théâtral départemental.

L'ÉDITION 2015

Le festival se déroulera les 5, 6 et 7 juin à Louvigné du Désert (35) près de Fougères. Il est encore ouvert à 3 catégories d'âges : les enfants, les adolescents et les troupes ou ateliers adultes. Ces troupes se produiront sur l'une des deux grandes scènes que propose le centre culturel Jovence grâce à la municipalité partenaire de cette édition. Un spectacle d'ouverture sera proposé dès le vendredi soir, puis sur le week-end une programmation riche et variée guidée par les inscriptions des différentes troupes régionales participantes. Le festival se terminera sur une note musicale grâce à un ensemble local qui animera la fin de journée afin de patienter pendant les délibérations des jurys.

LE THEATRE, UN TRAVAIL COLLECTIF DANS L'EXIGENCE ET LA GENEROSITE

Avec le festival de théâtre amateur Arkanscen', les acteurs en herbe explorent, deux jours durant, des pratiques autres que les leurs, mais des pratiques justement susceptibles de leur ouvrir des portes vers un progrès individuel ou de groupe.

En ayant le désir de travailler ensemble, avec leurs différences, leurs solitudes et leurs angoisses, nécessaires à la création, ils retiendront deux idées :

- une pièce de théâtre est une œuvre collective, pour laquelle tous se doivent de travailler dans le même sens pour la défense d'un même texte,
- l'exigence et la générosité qu'ils portent en eux doivent se traduire par une conception du travail en équipe faite de discrétion, d'effacement, de délicatesse.

Chacun, sur le plateau, doit savoir établir l'équilibre avec ses partenaires, les écouter, les respecter, et ne pas tirer la couverture à lui. Au contraire, il s'en couvrira pour mieux en recouvrir les autres.

C'est cette conception de l'acteur qu'ils doivent s'attacher à défendre. C'est la conception de la FSCF, dont le principe fondateur est de donner la chance de s'exprimer à chacun de ses membres.



FESTIVAL FSCF DE THÉÂTRE AMATEUR

Arkanscen'

5, 6 et 7 juin 2015

ESPACE **Jouvence**

à Louvigné du Désert (35)

Buvette et restauration sur place
Pass 1 journée: 4€, Pass 2 jours: 6€
Pass en vente en réservation ou sur place



LE 4 (À 20H30) : *Soirée Théâtre*
PAR L'ATELIER THÉÂTRE DE LOUVIGNÉ
TARIF UNIQUE : 4€

LES 5, 6 & 7 (DE 10H45 À 19H) :

Festival

LE 7

(DE 17H À 18H) : *Intermède musical* Entrée gratuite

(18H) : *Remise des prix*

ATTENTION,

LES IMAGES NE SONT PAS TOUTES LIBRES DE DROIT

Le développement d'internet et des supports numériques a rendu aisé l'accès à des contenus divers : images, textes et vidéos. Ainsi, télécharger une image est très simple, notamment grâce aux moteurs de recherche en ligne, comme Google images ou Yahoo!. Cependant, cette simplicité masque une réalité juridique. Les images, pourtant en libre accès, ne sont pour la plupart pas libres de droits, mais soumises au droit d'auteur ou au droit à l'image des personnes. Leur utilisation frauduleuse pourra entraîner une action en justice. Il est donc important pour les structures souhaitant utiliser des photographies de prendre les dispositions adéquates pour respecter ces droits.

Le droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur), régi par le Code de la propriété intellectuelle, encadre les droits exclusifs accordés aux auteurs sur leurs créations intellectuelles. Les photographies et illustrations sont, selon l'article L. 112-2 du dit code, considérées comme œuvres de l'esprit.

Il en résulte que toute utilisation d'une photographie est subordonnée à une autorisation émanant de son auteur ou d'un mandataire de celui-ci, autorisation qui peut être concédée soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

La méconnaissance des règles de la propriété intellectuelle comme la reproduction de photographies sans utilisation peut aboutir à une condamnation civile pour contrefaçon. A ce titre l'article L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle définit la contrefaçon : « *Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.* ».

Plusieurs solutions, sont envisageables pour ne pas contrevenir aux droits d'auteurs. Il est possible de télécharger des images à partir de banques d'images ou banques de données proposées par des agences de communication propriétaires du droit d'auteur sur leurs œuvres et qui en font commerce. L'utilisation de ces images sera cependant subordonnée à la signa-

ture d'un contrat de licence. Autre possibilité, l'utilisation d'images « libres de droit », qui, malgré leur appellation, ne sont pas nécessairement gratuites. Enfin, dernière solution, gratuite, et sans risque : utiliser ses propres photographies.

LE DROIT À L'IMAGE

Les règles de la propriété intellectuelle ne sont pas les seules à encadrer l'utilisation des images. Les photographies sont également réglementées par ce que l'on nomme le droit à l'image. Ce droit comporte une double signification. D'une part, il s'agit du droit des personnes dont l'image est utilisée de contrôler l'exploitation qui en est faite et, éventuellement, d'en tirer profit. D'autre part, le public exerce son droit d'accéder aux images, de s'informer par l'image. Pour cela, le droit des journalistes d'informer par l'image et des artistes de créer des images doit également être pris en compte. Les deux aspects du droit à l'image peuvent être contradictoires. Pour comprendre l'importance des deux facettes du droit à l'image, il faut s'intéresser dans un premier temps au droit à l'image des personnes avant de voir dans un second temps droit à l'information.

En droit français, le respect de la vie privée des personnes est abordé par l'article 9 du Code Civil qui dispose que : « *chacun a droit au respect de sa vie privée* ». Le législateur a adopté une vision très protectrice vis-à-vis des citoyens dont l'image serait diffusée. La jurisprudence est venue compléter ces dispositions en affirmant que : « *toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif*

et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation ; c'est à celui qui publie cette image qu'il appartient d'établir que cette publication a été autorisée » (Cour d'appel de Paris, 1^{ère} Chambre, 14 mai 1975, « Dorléac et Société Presse-Office »).

L'utilisation de l'image d'une personne est donc subordonnée à son autorisation.

Pour des raisons de sécurité juridique, celle-ci doit être expresse et doit comporter différents éléments.

Lorsqu'une autorisation a été concédée, le cliché doit être exploité en relation avec l'événement et/ou le cadre pour lequel l'autorisation a été donnée.

Pour respecter le principe de spécialité, il est nécessaire de préciser sur quels supports et dans quel contexte peuvent être utilisés les clichés.

Ce contexte d'utilisation doit être circonscrit par l'autorisation. Le bénéficiaire de l'autorisation doit être clairement identifié, il est le seul à pouvoir exploiter l'image. Concernant la durée de l'autorisation, elle peut être déterminée ou indéterminée. Dans le second cas, la personne photographiée est en droit de demander la révocation de son autorisation, le droit civil prohibant les engagements perpétuels, en vertu de l'article 1780 du Code civil.

Dans l'hypothèse de l'utilisation de photographies de mineur, l'autorisation doit être accordée par les titulaires de l'autori-

té parentale. Le mineur, s'il est en capacité de s'exprimer, doit également consentir et peut donc s'opposer à l'utilisation de son image.

Il existe cependant des exceptions à la nécessité d'autorisation. Il s'agit de l'exception d'information, qui peut notamment se manifester à l'occasion des manifestations sportives lors desquelles la presse est fréquemment présente. Ainsi, le droit à l'image doit se combiner avec l'exercice de la liberté de communication des informations. Si le public a un intérêt légitime à être informé,

une personne ne peut s'opposer à la réalisation et à la publication de son image, ce qui est affirmé par la jurisprudence (Cour d'appel de Versailles, 1^{ere} Chambre, 23 juin 2005). L'implication d'une personne dans un événement, sportif par exemple, fait échec à son droit exclusif ; en revanche, il est nécessaire d'établir un lien direct entre l'image et l'évènement d'actualité.

Le renouvellement des licences est le moment idéal pour obtenir cette autorisation. A ce titre la FSCF propose un formulaire

type « Création licence » lequel contient un encadré « droit à l'image » autorisant l'utilisation de photographies prises lors des manifestations sportives.



L'IGNORANCE

EST UNE RÉGRESSION

Véritable porte-parole dans l'élaboration des politiques publiques culturelles, la Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication (COFAC) réfléchit sur la place des associations, des amateurs et des bénévoles dans ce milieu hétérogène. Son président, Alain de la Bretesche, est à l'image de l'association : un puits de connaissances.



Personnage aux multiples casquettes, Alain de la Bretesche, avocat de profession maintenant à la retraite, n'a pour autant pas le temps de s'ennuyer. L'histoire commence en 1998 avec la création des journées juridiques du patrimoine. Ce colloque annuel, initialement organisé au Sénat, a été créé pour fédérer autour de la culture et du patrimoine. Alain de la Bretesche en animait alors les travaux. Face au succès que le projet a rencontré, le rassemblement a pris de l'ampleur et a donné la réplique aux journées européennes du patrimoine. Il regroupe aujourd'hui, chaque mois de septembre, huit associations reconnues d'utilité publique appelées le « G8 du patrimoine ». Parmi ces dernières, on retrouve la Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), qui fusionna en 2013 avec la Ligue Urbaine et Rurale (LUR) pour devenir Patrimoine Environnement. Une association que le juriste connaît bien puisqu'il y siège en tant que Président-délégué.

DÉVELOPPER LES CULTURES

Arrivé à la tête de la Cofac le 21 septembre 2010, Alain de la Bretesche s'évertue à rendre la culture accessible à tous en créant du lien avec un maximum d'acteurs

du milieu. De l'association REMPART qui restaure et sauvegarde des éléments du patrimoine aux bouquinistes des quais de Seine, la culture est accessible à tous ; « tout dépend de la façon dont on présente les choses », assure l'ancien avocat. « La Cofac dépasse le stade des associations dites d'éducation populaire » poursuit le président. Il existe une réelle volonté d'être présent au stade de l'apprentissage comme au stade du perfectionnement. Dans tous les cas, il est nécessaire de susciter l'intérêt de chacun.

LIBERTÉ ET RESPECT

Impossible de ne pas aborder les événements de janvier dernier. Alain de la Bretesche rétorque immédiatement « l'obscurantisme s'assimile à l'ignorance et notre métier est de faire régresser l'ignorance sous toutes ses formes ».

Malheureusement le problème ne date pas d'hier et pour comprendre le malaise il faut d'abord connaître de quoi il s'agit.

Le rapport de Régis Debray, « l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » avait été soumis à Jack Lang, alors ministre de l'Éducation Nationale en 2002. Il était écrit dans le premier paragraphe « l'opinion française, dans sa majorité, approuve l'idée de renforcer l'étude du religieux dans l'École publique. Et pas seulement pour cause d'actualité traumatisante ou de mode intellectuelle. Dès les années 1980-1990, débouchant sur le rapport du recteur Joutard de 1989, les raisons de fond ont été maintes fois et sous divers angles développées, pour militer en profondeur pour une approche raisonnée des religions comme faits de civilisation ». Le président de la

COFAC partage cette idée de dire qu'une religion n'est pas seulement faite pour être pratiquée mais doit plutôt être vue comme un élément historique qui doit être compris dans une dimension de tolérance et de respect des convictions d'autrui.

A PROPOS DE LA COFAC

Du patrimoine au spectacle vivant, de la musique au théâtre en passant par la radio ou la vidéo, la COFAC, composée de 23 membres, représente ainsi plus de 40 000 associations culturelles. La COFAC fait entendre la voix des associations sur 5 thèmes :

- La place et la reconnaissance des pratiques en amateur,
- Le rôle des associations dans l'éducation culturelle et artistique,
- Les besoins en financement des associations et de leurs réseaux fédérés,
- L'activité humaine dans les associations (salarial, bénévolat) et la structuration du secteur,
- Les enjeux européens des associations culturelles.

Au sein du monde associatif organisé, la Cofac représente le secteur culturel. Les membres de la Cofac ont en commun la promotion d'une libre vie associative culturelle qui vise à développer des activités sans finalités lucratives, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble. En 2008, la Cofac a signé une convention de partenariat avec l'association Opale dans le cadre des missions et actions du Centre de Ressources Culture pour les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (CRDLA) culture. La FSCF est un membre actif depuis son origine.

EN AVANT

LES JEUNES !

Ce titre d'un morceau de musique, écrit par Gabriel Defrance et souvent interprété par les batteries-fanfars lors des divers rassemblements musicaux, aurait pu être la devise de la fédération. En y associant le titre du journal fédéral, on s'aperçoit que depuis son origine la FSCF a ouvert ses activités aux jeunes mais ce n'est que dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle qu'elle s'est préoccupée de les faire accéder aux formations et aux responsabilités.

La plupart des associations affiliées sont issues des patronages paroissiaux de la première moitié du 19^{ème} siècle dont l'objectif principal était d'occuper sainement les jeunes apprentis pendant leurs loisirs. Au début du 20^{ème}, les activités physiques commencent à se développer, associées à la préparation militaire également destinée aux générations susceptibles de fournir à la France «des vaillants soldats».

L'auteur de ces lignes a vécu personnellement deux événements hautement symboliques qui ont associé étroitement la fédération avec des jeunes de nationalités différentes. En 1958 à Paris sur les Champs Élysées, c'est un jeune allemand qui portait son drapeau national au milieu des drapeaux français, seulement 13 ans après la fin du conflit qui avait opposé les deux pays. En 1962 à Troyes c'est un jeune gymnaste représentant des unions d'Al-

gérie qui vient symboliquement confier définitivement au président Gilbert Olivier le drapeau de l'Association sportive catholique de Philippeville dont la nation venait juste de retrouver une nouvelle jeunesse en obtenant son indépendance.

En 1966, la FSCF complète son panel de stages traditionnels destinés aux cadres techniques de chaque discipline sportive par une formation pour jeunes responsables de 15 à 17 ans à travers des stages dits d'Éveil aux responsabilités. D'une durée de 10 jours ceux-ci incluent pour les sportifs la pratique de deux activités culturelles et pour les responsables de foyers celle de deux activités sportives. Cette formation globale polyvalente perdure jusqu'en 1991 formant, de 1966 à 1986, plus de 4 000 stagiaires dont beaucoup composent encore actuellement l'encadrement des structures fédérales centrales et déconcentrées.



Orchestre Les Gais en Joux dirigé par Gérard Longchamps en 1966 à Vienne.

Après un premier essai au début des années 1970, l'éveil de l'enfant se structure véritablement à partir de 1992 pour aboutir au début du 21^{ème} siècle à une activité bien reconnue avec un projet pédagogique original.

Les anciens membres ne sont pas en reste pour s'occuper de leurs cadets puisque les «Amis de la fédération» ont institué le «trophée du jeune dirigeant» et le «trophée du jeune bénévole» destinés à récompenser des jeunes qui s'impliquent dans le fonctionnement des structures associatives.

Depuis 2012 une nouvelle formule de stage a été créée sous un nom (« SoLeader ») dont la traduction en langue nationale pourrait être «Tellement chef» ou «Tellement responsable» ; tout un programme !

La fougue et la vitalité de ces jeunes peut parfois s'opposer à la pondération et provoquer un certain agacement des plus anciens mais comme aurait pu l'écrire le grand Zarathoustra qui sévissait jadis dans les pages des Jeunes : «Si tu veux rester jeune prends un calmant».

C'est peut-être pour cela qu'une vénérable dame de 114 ans a profité d'un séjour à La Baule en novembre 2012 pour confier à un (encore) jeune responsable la gestion de la partie la plus importante de sa richesse : LA JEUNESSE.



Stage d'éveil aux responsabilités, promotion 1967-68.

Créée en 1898, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun. Reconnue d'utilité publique, elle défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelles et humanistes. La FSCF met un point d'honneur à la formation de bénévoles mais aussi de professionnels (Brevet Fédéraux, BAFA/ BAFD, BPJEPS, etc).

Forte de ses 230 000 licenciés et 1 650 associations affiliées, la FSCF propose des activités innovantes dans les domaines sportifs, culturels et socio-éducatifs. Elle encourage l'accès à la pratique d'une activité sous toutes ses formes : initiation, découverte, loisir ou compétition. Afin d'illustrer sa capacité à mobiliser et à développer le sport pour tous, la FSCF organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres, toutes placées sous le signe des valeurs qui l'animent.



ABONNEZ-VOUS

1 AN
5 NUMÉROS

15€

LES JEUNES

Je m'abonne au magazine LES JEUNES pour 1 an (4 numéros par an + 1 numéro Hors série) au tarif de 15 € et joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la FSCF

Nom :

Prénom :

Association :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Paraît 5 fois par an / prix au numéro : 4 euros

Février - Mai - Juillet - Septembre (Hors série) - Novembre

Coupon à découper ou à photocopier et à renvoyer accompagné de votre règlement à
FSCF - 22 rue Oberkampf - 75011 Paris
Service Abonnement Les Jeunes

Fiche inscription à télécharger sur le site de la fédération : www.fscf.asso.fr

Fait à : Le :

Signature + Cachet

Cap sur vos privilèges !

Pour satisfaire toutes les attentes (en individuel ou en groupe), Cap France a développé un large programme d'offres et d'avantages exclusifs.



«En famille ou en solo»



«En groupe»

REJOIGNEZ le Club !

Devenez membre et profitez de nombreux avantages... Connectez-vous sur : www.capfrance-vacances.com rubrique «Club CAP FRANCE»

Remise Partenaire

-10% pour les individuels
-5% pour les groupes* sur vos séjours dans les villages Cap France



*Cumulable avec les chèques de fidélité groupes.

Cap sur le départ

Pour réserver dans vos villages vacances, contactez-les directement. Coordonnées dans les guides consultables sur :

www.capfrance-vacances.com



Cap sur LE SALON DE LA RANDO !

DU 19 AU 22 MARS 2015

HALL 4

PARIS, PORTE DE VERSAILLES.

CAP FRANCE, PARTENAIRE OFFICIEL DU SALON DESTINATIONS NATURE, LE SALON DES NOUVELLES RANDONNÉES.

Cap France et ses villages vacances, seront présents au Salon Destinations Nature. Venez découvrir **toutes les randonnées** proposées dans vos villages vacances : à pied, à cheval, avec des ânes, dans les vignes, en « pieds palmés », en marche nordique ou aquatique, en raquettes, en ski de fond, en VTT, mais aussi les découvertes géologie, spéléologie, astronomie.

Les randonnées Cap France sortent des sentiers battus...

À ne pas manquer !

Des animations étonnantes tous les jours sur le stand des villages Cap France : les dégustations, le club enfants, les jeux et les **nombreux cadeaux à gagner dont des séjours vacances**. Ambiance, bonne humeur, sports de pleine nature et authenticité seront **au rendez-vous !**

Envie de vacances rando à la mer, à la montagne, à la campagne, en séjour tout compris ?

Venez rencontrer les hôtes de vos prochaines vacances dans les villages Cap France.

Des offres spéciales rando vous sont réservées pendant ces quatre jours de salon. Retrouvez-les sur :

www.capfrance-randonnee.com

Demandez votre invitation gratuite à info@capfrance.com

Suivez-nous...



www.capfrance-vacances.com





SportY Cloud

À ce point, vous aurez parcouru 23 tours de stade olympique et brûlé l'équivalent de 2 hamburgers et 1 pizza.



-  Citations inspirantes pour vous motiver
-  Gestion complète des séances extérieures / intérieures
-  Statistiques avancées... et fun !
-  + de 30 activités (course à pied, rando, gymnastique...)



  Disponible gratuitement sur App Store et Google Play

Rendez-vous sur www.sportycloud.com avec le code **FSCF2015** pour recevoir un **cadeau exclusif** ! (Offre valable jusqu'au 31/12/15)